

La Roche-sur-Yon, le mardi 6 avril 2021

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées
Service Assemblées Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon - BP829

85021 La Roche-sur-Yon
Tel : 02-51-47-47-47
Fax : 02-51-37-48-71

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 AVRIL 2020

COMPTE RENDU

1 MODALITES DE REUNION A DISTANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Il est proposé au conseil de préciser pendant la durée de la crise sanitaire, les modalités suivantes d'organisation des séances de conseil municipal en visioconférence ou en audioconférence :

- utilisation d'un outil de web conférence en ligne avec envoi à chaque élu d'une invitation électronique lui permettant de se connecter ;
- appel nominal au début de chaque réunion ;
- transcription écrite des débats sous la forme d'un procès-verbal pour en assurer leur conservation ;
- scrutin public par appel nominal pour chaque délibération présentée ;
- retransmission directe sur une plateforme numérique ainsi que sur le site Internet de la Ville et de l'Agglomération.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2 DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Par délibération n° 22 du 13/11/2018, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour 25 attributions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, en fixant pour certaines d'entre elles les limites financières.

L'Ordonnance N° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, indique dans son article 1 que le Maire exerce, par délégation, les attributions mentionnées aux 1°, 2° et du 4° au 29° de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire procède également à l'attribution des subventions aux associations et peut garantir les emprunts.

Il est proposé au conseil de se prononcer sur le contenu de cette délégation d'attributions.

1 - Confirme, conformément aux dispositions de l'article 1 de l'Ordonnance 2020-391 précitée, l'exercice par le Maire, sans conditions ni limites, des attributions mentionnées aux 1°, 2° et du 4° au 29° de l'article L2122-22 du CGCT

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

3 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT AUPRES DES ACTEURS PRIVES ET PUBLICS DU TERRITOIRE

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

La ville de La Roche-sur-Yon entreprend la restructuration et extension du bâtiment appelé Bourse du Travail siège de nombreux syndicats. Pour ce faire une équipe de maîtrise d'œuvre a été choisie, il s'agit du groupement Michel Joyau et l'Agence AA Architectes. Les études sont donc commencées et il est proposé au conseil d'approuver l'avant projet définitif et de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

4 FOURNITURE, INSTALLATION, CONFIGURATION, ET MAINTENANCE DES RESEAUX TELEPHONIQUES ET DES EQUIPEMENTS ACTIFS - GROUPEMENT DE COMMANDES ET

AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la constitution d'un groupement de commandes avec La Roche-sur-Yon Agglomération et le CCAS de La Roche-sur-Yon en vue du renouvellement du marché de fourniture, d'installation, de configuration et de maintenance des réseaux téléphoniques et des équipements actifs.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5 FOURNITURE DE SIGNALISATION VERTICALE ET D'EQUIPEMENTS DE SECURITE - GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Dans le but de renouveler les marchés de fournitures de signalisation verticale et d'équipements de sécurité, il est proposé de constituer un groupement de commandes en application des articles L 2113-6 et L 2113-7 du Code de la Commande Publique et ce, afin d'optimiser les coûts relatifs à la procédure de passation, et de bénéficier de tarifs attractifs du fait de la massification des volumes d'achat

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6 MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES, OU SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature des avenants suivants :

- Avenant n° 3 au marché n° V16-050 " Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des bâtiments du parvis des Halles "
- Boulevard Gaston Guitton - Aménagement des espaces publics. Avenants aux lots 1 et 3
- Aménagement des espaces publics du Bourg-sous-La-Roche. Lot 3 : Espaces verts et mobiliers
- Prestations d'entretien du patrimoine arboré : élagage et abattage

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7 QUARTIER LES HALLES - AIDES A LA RENOVATION DES DEVANTURES COMMERCIALES ET DES FACADES

Rapporteur : Monsieur Cyril Bréhéret

Dans le cadre de la rénovation du quartier des halles, la ville a mis en place un dispositif le 28 juin 2018 pour inciter les commerçants et les propriétaires à rénover leur façade ou leur devanture commerciale.

De nouveaux dossiers ont été déposés. Il est proposé au conseil de valider les aides à verser.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

8 CONVENTION CADRE 2020-2022 ENTRE L'ETAT, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE, PÔLE EMPLOI ET LA VILLE POUR LA MISE EN OEUVRE DES ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION

Rapporteur : Madame Françoise Raynaud

Depuis 2016, Les Ateliers et Chantiers d'Insertion de la Ville de La Roche-sur-Yon sont intégrés au service Emploi Insertion de la Direction Développement Economique Commerce Emploi Formation.

A ce titre, les structures de l'insertion par l'activité économique mettent en place un accompagnement global des salariés en insertion, combinant un suivi des problématiques sociales avec une mise en situation de travail dans un contexte productif. Le projet d'insertion mis en œuvre est adapté aux besoins des salariés en insertion, à la situation du marché du travail local et à la stratégie d'animation et de pilotage de l'offre d'insertion arrêtée en Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique. Il est proposé au conseil d'approuver les termes de la convention relative à ce dispositif.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

9 CONVENTIONS VILLE / DEPARTEMENT RELATIVES A LA REALISATION D'UNE ACTION COLLECTIVE D'INSERTION (ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION) EN FAVEUR DE BENEFICIAIRES DU RSA ET DE JEUNES DE 16 A 25 ANS BENEFICIAIRES DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES.

Rapporteur : Madame Françoise Raynaud

Depuis 1993, la ville de La Roche-sur-Yon s'est engagée dans le secteur de l'insertion par l'activité économique, en confiant au C.C.A.S la gestion d'un « chantier collectif d'insertion ». Le dispositif Ateliers et Chantiers d'Insertion, dépend désormais du service Emploi Insertion de la Direction Développement Economique Commerce Emploi Formation, et réalise des travaux « d'entretien et aménagement des espaces verts, espaces naturels et du bâtiment ». Il est agréé Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) par l'Etat.

Les présentes conventions avec le Département de la Vendée définissent les publics accueillis et les montants des subventions allouées au cofinancement de l'action.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

10 ETAT DES TRAVAUX REALISES PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX POUR L'ANNEE 2019.

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Comme chaque année, la Commission consultative des services publics locaux s'est réunie afin d'émettre des avis concernant les services publics gérés par la Délégation de Service Public et régies dotées de l'autonomie financière.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

11 LOCALISATION DE LA SALLE DU CONSEIL POUR LA SEANCE D'INSTALLATION DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE

Rapporteur : Monsieur Philippe Porté

Afin d'accueillir , dans des conditions de sécurité satisfaisantes , le public attendu lors de la réunion d'installation du conseil municipal en Mars prochain , il est proposé de fixer le lieu de cette réunion à l'auditorium du Cyel.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

12 DENOMINATION DE VOIES ET ESPACES PUBLICS

Rapporteur : Madame Françoise Bouet

il est proposé d'approuver les dénominations de voies et d'espaces pour les opérations suivantes :

- 1) Permis d'Aménager « Le Domaine de la Soivre » (rue Georges Mazurelle)
- 2) Permis de construire « SNC Domaine Charlotte »
- 3) Bourg sous La Roche, Future Place à l'angle de la rue du Général Guérin et de la rue Emile Gabory
- 4) Remplacement de l'Impasse Willy Ronis en rue
- 5) Remplacement de la rue des Jonquilles en Impasse
- 6) Espace public à l'angle de la rue Jean Mermoz et de la rue de la République
- 7) Rue des Ajoncs Zac des Ajoncs

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

13 ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE AUPRES DE LA SCI SOLFERINO - RUE D'ECQUEBOUILLE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Dans le cadre de l'opération d'habitat portée par la SCI SOLFERINO située 49 rue d'Ecquebouille, la Ville souhaite acquérir une emprise foncière d'environ 150 m² à l'euro symbolique avec dispense de paiement afin de maintenir la perspective visuelle sur le Pentagone et créer des places de stationnement. Le Conseil Municipal est appelé à approuver cette acquisition.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

14 SECTEUR TROIS PONTS / SULLY / JACQUARD - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MAITRISE FONCIERE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA VENDEE EN VUE DE REQUALIFIER LE SECTEUR

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au conseil d'approuver les termes de la convention opérationnelle de maîtrise foncière avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée en vue de réaliser un programme de requalification urbaine secteur Trois Ponts / Sully /Jacquard.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

15 REGULARISATIONS FONCIERES - ACQUISITION AUPRES DE VENDEE HABITAT DE FONCIER NON BATI BOULEVARD BRANLY - RUES LANSIER ET DES MYOSOTIS

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Dans le cadre des opérations immobilières réalisées pour l'opération de renouvellement urbain de la Ville de La Roche-sur-Yon, des aménagements d'espaces ouverts au public ont été réalisés par l'Office et la Ville. La totalité des chantiers étant achevés, les échanges fonciers peuvent désormais être entérinés et les modalités de gestion arrêtées.

Il s'agit dans le quartier des Forges de voiries intérieures, rue des Myosotis et rue Auguste Lansier et de régularisations foncières au niveau du boulevard Edouard Branly.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

16 CESSION DU CHATEAU DES OUDAIRIES AU PROFIT DE LA SCI HAYES

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Lors de sa séance du 5 mai 2015, le conseil municipal a déclaré Monsieur HAYES, ou toute société s'y substituant, lauréat de l'appel à candidature pour la cession du Château des Oudairies. Suite aux études complémentaires et à la présentation du projet finalisé, le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession du Château des Oudairies et ses abords, d'une surface d'environ 4 000m², parcelle cadastrée section HO numéro 52p, au prix de 330 000€HT.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Abstention(s): Monsieur Guy Batiot, Monsieur Thierry De La Croix, Madame Françoise Besson, Madame Anita Charrieau, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann.

17 CESSIION D'UNE EMPRISE FONCIERE AU PROFIT DE LA SCI CALLIPYGE - RUE RENE COTY

Rapporteur : Monsieur René Chabot

Monsieur LEGER, gérant de la SCI CALLIPYGE, Clinique Vétérinaire Acti'Sud souhaite agrandir son parking ainsi que son activité et sollicite le collectivité pour l'acquisition d'une portion de la parcelle cadastrée section CY numéro 62, située rue René Coty.

Il est proposé de céder un foncier de 507 m2 environ au prix de 62,70 euros /m2.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

18 CESSIION D'UNE EMPRISE FONCIERE AU PROFIT LA SCI ROND POINT LA ROCHE SUR YON - ZONE ACTI NORD

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

LA SCI ROND POINT LA ROCHE SUR YON porte une opération de requalification du site ex "Prodiest" situé zone Acti Nord et a sollicité la collectivité afin d'acquérir une emprise foncière issue du domaine public. La Ville de la Roche-sur-Yon a procédé à une enquête publique permettant de déclasser cette portion du domaine public. Suite au déclassement approuvé par délibération du 21 mai 2019, le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession d'une emprise foncière de 850 m², au profit de LA SCI ROND POINT LA ROCHE SUR YON au prix de 12,50 € HT le m² soit un prix ttotal estimé de 10 625 € HT.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

19 CONVENTION DE TRANSFERT DES EQUIPEMENTS COMMUNS DU LOTISSEMENT "DOMAINE DE LA SOIVRE"

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Le conseil municipal est appelé à approuver le principe de transfert dans le domaine public des espaces et équipements communs de l'opération d'habitat "Le Domaine de la Soivre", îlot Nord situé le long de la rue Georges Mazurelle.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

20 CHATEAU DU PLESSIS - MODIFICATION DU BAIL

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Par délibération n°23 du 2 juillet 2019, le Conseil Municipal a approuvé la cession du Château du Plessis et la passation d'un bail à construction au profit de la SEM ORYON en vue d'y développer un projet à vocation tertiaire et de formation. Le programme des travaux concernant l'ex « Maison des Compagnons » compris dans le périmètre du bail ayant évolué depuis l'été 2019, il convient de modifier le montage juridique et de transformer le bail à construction en bail emphytéotique. Le Conseil Municipal est appelé à approuver cette modification.

QUESTION ADOPTEE PAR,

37 voix POUR

5 voix CONTRE : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann.

21 TRANSFERT DES BAUX EMPHYTHEOTIQUES DE LA SADAPA AU PROFIT DE L'ADAMAD - AVENANT

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

L'association SADAPA va procéder à une opération de fusion au profit de l'ADAMAD (Association Départementale D'Accompagnement et de Maintien à Domicile) nécessitant ainsi de conclure un avenant au bail emphytéotique en cours afin de modifier le nom de l'emphytéote. Le Conseil Municipal est appelé à approuver cette modification.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

22 CREATION D'UN ACCOTEMENT PIETON SUR LA RD37 - LIEU-DIT SAINTE ANNE : SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

La commune de la Roche-sur-Yon est régulièrement interpellée par les habitants du lieu dit Sainte Anne afin de sécuriser l'accès au chemin privé de Sainte Anne depuis la route départementale 37.

En conséquence, il est proposé au conseil d'aménager l'accotement (au Nord) entre le rond point Jean de Gavardie et le hameau et de conclure une convention avec le Conseil Départemental propriétaire de la voie .

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

23 MISE EN PLACE D'UN ECLAIRAGE PUBLIC ALLEE LEOPOLD GUILLET - CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL VENDEE

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

La commune de la Roche-sur-Yon est régulièrement sollicitée par les piétons et cyclistes empruntant l'allée Léopold Guillet afin d'obtenir son éclairage. Cette continuité présente un problème de sécurité, c'est pourquoi il est envisagé de signer une convention relative aux modalités de réalisation d'un réseau d'éclairage public et son entretien avec le CHD Vendée propriétaire d'une partie de l'allée Léopold Guillet. Il est proposé au conseil d'approuver les termes de la convention établie à cet effet.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

24 TRAVAUX DE REHABILITATION DU LOCAL DE L'EPICERIE SOLIDAIRE DE LA LIBERTE

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

La Ville, soucieuse du service rendu aux habitants, a proposé à l'AMAQY en fin d'année 2019 d'étudier le principe de la réhabilitation du local situé dans le quartier de la Liberté pour la distribution alimentaire. Une réunion sur place en janvier 2020 a permis de discuter des travaux à mener (sol, murs, plafonds, menuiseries) et des aménagements à prévoir (cloisonnement des pièces, rayonnages, etc.). A ce stade, les travaux sont évalués à 150 000 € HT maximum. Il est proposé au conseil de valider le principe de la réalisation de cette opération.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

25 OPERATIONS RETENUES AU TITRE DES RENCONTRES "UN JOUR,UN QUARTIER : UNE ENVELOPPE POUR VOS PROJETS" - ANNEE 2020

Rapporteur : Monsieur Bernard Quenault

La Ville de La Roche-sur-Yon, à travers les rencontres « Un jour, un quartier : une enveloppe pour vos projets », souhaite favoriser les actions de proximité et l'implication des habitants par une démarche constructive et participative.

Sous la forme de réunions publiques, les Yonnais sont invités à gérer une partie du budget d'investissement de la commune. Les projets proposés lors de ces rencontres doivent répondre à l'intérêt collectif, participer à l'embellissement de la ville, favoriser ou préserver la sécurité et contribuer au « mieux vivre ensemble ».

La Ville de La Roche-sur-Yon a décidé de reconduire pour l'année 2020 cette opération, en inscrivant à son budget une somme de 200 000 € répartie sur 6 quartiers.

Des réunions préliminaires se sont tenues dans chaque quartier du 11 septembre au 3 octobre 2019 avec le concours des habitants.

Après chiffrage des propositions par les Services, la décision finale appartenant aux habitants, ces derniers ont pu prioriser les actions et arrêter leurs choix pour 2020, lors de la seconde série de réunions qui se sont déroulées du 21 novembre au 12 décembre 2019.

Cette décision doit ensuite être approuvée par le Conseil Municipal au regard de l'intérêt collectif et de la législation en vigueur.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

26 RAPPORT ANNUEL DES ACTIONS REALISEES EN 2019 DANS LE DOMAINE DE L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES .

Rapporteur : Madame Patricia Lejeune

L'article 46 de la loi du 11 février 2005 pour l'Egalité des Droits et des Chances, la Participation et la Citoyenneté des personnes Handicapées et l'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient que la Commission Communale pour l'accessibilité des personnes handicapées établit un rapport annuel des actions menées dans l'année écoulée.

Ce rapport a été établi lors de la réunion de la Commission Communale, le 15 novembre 2019.

Il doit être présenté au Conseil Municipal avant d'être ensuite transmis au Préfet du Département, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées et à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés .

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

27 CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET Mécénat - « LA BICENTENAIRE » 2020

Rapporteur : Madame Béatrice Bichon Bellamy

La 17^e édition de « La Bicentenaire » est un événement sportif, convivial et familial pour sportifs professionnels ou amateurs, de tout âge. Quatre courses pédestres et cinq parcours de randonnée sont organisés sur un parcours urbain, aménagé et sportif, avec l'aide d'associations (Athlétic Club et Comité départemental de randonnée pédestre).

Différents organismes se sont associés pour en assurer la réussite à la fois sur le plan technique, médiatique et sportif.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

28 AIDES A LA CREATION ET A LA DIFFUSION ARTISTIQUE 2020

Rapporteur : Madame Marie-Leczinska Mornet

La Ville de La Roche-sur-Yon met en œuvre un dispositif d'aide à la création et à la diffusion sous forme d'une aide financière (30 000 € votés chaque année au budget). L'objectif est de soutenir, tout au long de l'année, la création professionnelle dans les domaines du spectacle vivant (théâtre, danse, arts de la rue et du cirque, musique) et des arts visuels.

Les compagnies et associations dont les projets répondent aux critères fixés et qui ont fourni des bilans des créations précédemment subventionnées peuvent bénéficier de ce dispositif.

Dans ce cadre :

- L'association Espace Universalisapo sollicite une aide à la création pour le spectacle "Kaïdari Kaïdara", une adaptation théâtrale du conte peul de l'auteur malien Amadou Hampâté Bâ qui sera proposée à l'occasion d'une semaine dédiée au théâtre africain en France. Il est proposé de lui accorder une subvention de 2 000€.

- La compagnie Les mains dans les poches sollicite une aide à la création pour le spectacle "Feydeau chambre 21", un vaudeville écrit par Thierry Barbeau, le directeur artistique de la compagnie, à l'occasion du centenaire de la mort de Georges Feydeau et centré sur les dernières années de la vie de l'auteur. Il est proposé de lui accorder une subvention de 3 500€.

- La compagnie Le Bazar mythique sollicite une aide à la création pour le spectacle "La trilogie des jumeaux" (titre provisoire), une adaptation théâtrale et musicale des romans de l'auteur hongroise Agota Kristof. Il est proposé de lui accorder une subvention de 5 000€.

- La compagnie Grizzli sollicite une aide à la création pour le spectacle jeune public "Le garçon à la valise", une adaptation théâtrale et marionnettique de l'œuvre du dramaturge britannique Mike Kenny sur la question de l'exil. Il est proposé de lui accorder une subvention de 6 500 €.

- La compagnie Croche sollicite une aide à la diffusion pour son spectacle de cirque "Zig-Zag" qu'elle souhaite présenter au festival des arts de la rue d'Ypres en Belgique. Il est proposé de lui accorder une subvention de 1 000€, sous réserve que la programmation du spectacle soit confirmé par le festival.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

29 RENOUELEMENT D'AGREMENT AUPRES DE L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

Rapporteur : Monsieur François Caumeau

Depuis juillet 2014, la Ville de La Roche-sur-Yon, attachée à l'accompagnement des jeunes et à leur accès à l'autonomie, a accueilli 78 volontaires en service civique dans les services municipaux, communautaires et dans les services du Centre Communal d'Action Social. La Ville de La Roche-sur-Yon souhaite continuer à permettre ces expériences d'engagement volontaire. La poursuite du dispositif nécessite le renouvellement de l'agrément pour trois ans auprès de l'Agence du Service Civique, afin d'autoriser la Ville de La Roche-sur-Yon à accueillir et à contractualiser l'engagement de chacun des jeunes volontaires pour la période 2020-2023 (il est prévu d'accueillir 15 volontaires pour la période 2020-2021).

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES